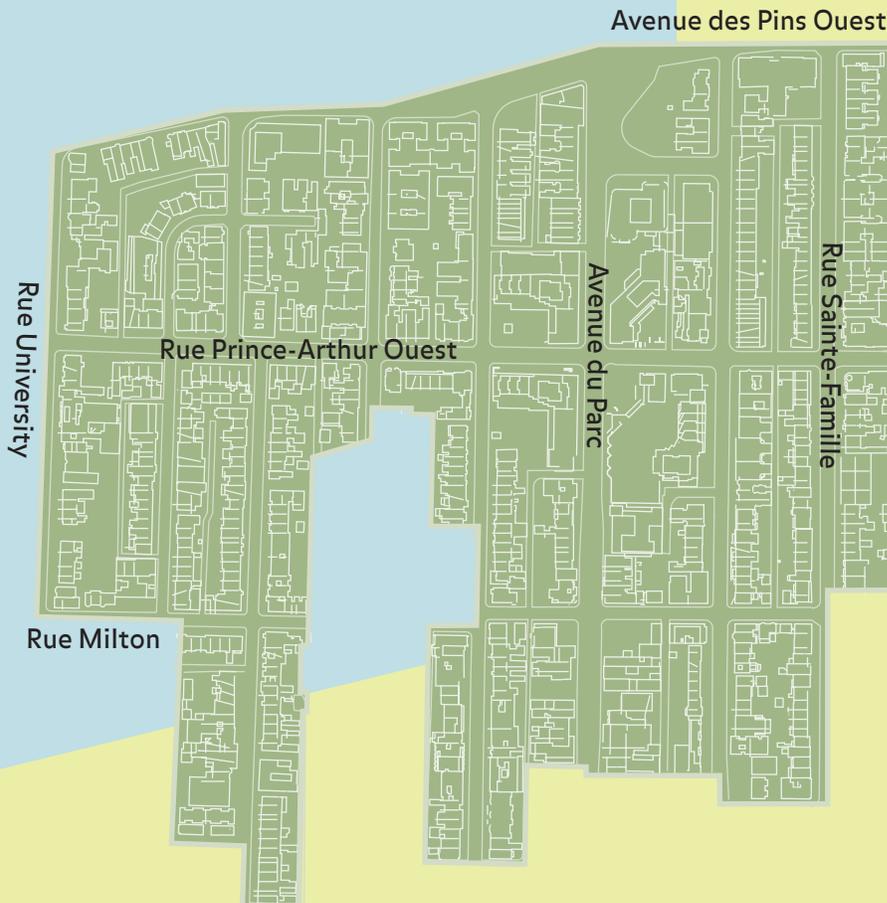




AIRE MONT SAINTE-FAMILLE UNITÉ MILTON-PARC



CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Milton-Parc s'inscrit dans l'histoire de l'île de Montréal dès le début de la colonie. À l'image de l'aire de paysage qui la contient, cette vaste zone connaît de nombreuses phases d'édification dont les traces sont encore perceptibles aujourd'hui. Elle comprend essentiellement un parc résidentiel construit entre 1875 et 1900. S'ajoute au cadre bâti plus ancien un bon nombre d'immeubles d'habitation en hauteur construits vers la fin des années 1960 et au début des années 1970.

TISSU URBAIN

Les îlots

L'unité de paysage Milton-Parc est composée d'îlots à 2 et 3 faces, le plus souvent munis d'une ruelle en « I » ou en « C » dont le tracé plus ou moins régulier s'adapte à la variété des profondeurs de parcelles. Ces parcelles sont orientées dans l'axe est-ouest et possèdent généralement deux faces. La rue Prince-Arthur est la seule rue est-ouest présentant des parcelles attenantes, ce qui forme une troisième face sur les îlots qui la bordent.

Le parcellaire

La parcelle type de Milton-Parc est longue et étroite. Sa largeur la plus fréquente se situe entre 6,5 et 7,5 mètres, alors que sa profondeur est de 25 à 40 mètres. La proportion est donc de l'ordre de 1:4 à 1:6.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

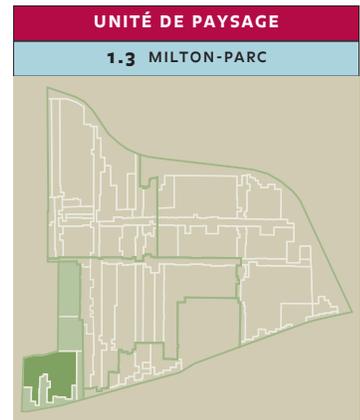
MARGE DE REcul AVANT : 1,5 à 4,5 mètres, recul généralement constant sur un même côté de rue. Alignement des façades, exception faite du croissant Lorne.

MARGES LATÉRALES : bâtiments contigus, cour arrière accessible à partir d'une ruelle.

ANNEXES : peu de parcelles possédant des bâtiments secondaires en fond de cour arrière.

Les aménagements extérieurs

Quelques bâtiments présentent des cours anglaises en façade permettant d'accéder à un logement en demi sous-sol. Les terrains peuvent comporter une clôture basse dans la marge avant, bien que cet élément ne se retrouve pas systématiquement sur tous les terrains. On trouve ici et là des feuillus matures sur les propriétés privées. Le bâtiment type ne comporte jamais d'espace de stationnement dans la marge avant.



BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : maison urbaine contiguë (type 4.2) et maison urbaine à unités superposées (type 4.3), souvent construites en série de 4 à 7 unités.

MINORITAIRE : immeuble de rapport sans cour (type 5.1). Plusieurs habitations ont subi de nombreuses transformations par la subdivision des logements. Des accès communs à différents logements ont normalement été aménagés.

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire avec rallonge arrière occasionnelle, généralement disposée en alternance afin de créer des cours communes.

LARGEUR : 6,5 à 7 mètres, selon la largeur de la parcelle.

HAUTEUR : 2 ou 3 étages avec rez-de-chaussée surélevé de 0 à 11 contremarches par rapport au niveau du sol, suivant la présence ou non d'un logement en demi sous-sol accessible à partir de la rue.

TOITURE : fausse mansarde (dominant), toit plat (rare).

BALCON ET SAILLIE : fréquence des fenêtres en saillie sur 1, 2 ou 3 niveaux, présence possible d'un balcon à l'étage au-dessus du porche d'entrée ou de la fenêtre en saillie, possibilité d'un porche d'entrée ou d'un tambour en saillie.

Les matériaux de revêtement

CORPS : pierre calcaire grise de Montréal (dominant).

TOITURE : revêtement d'ardoise ou de métal.

ESCALIER ET BALCON : escalier extérieur en pierre, bois ou métal avec garde-corps métallique, balcon en bois avec parfois des garde-corps en métal.

Le traitement des façades

SOCLE : distinction de la fondation par des blocs de pierre de dimensions ou de texture différentes de la pierre de revêtement principale.

CORPS : composition asymétrique formée de 2 travées, la première composée d'un alignement de la ou des portes au rez-de-chaussée et d'une fenêtre ou d'une porte et d'un balcon à l'étage, et la deuxième d'un alignement de fenêtres souvent incluses dans une baie en saillie, bandeau de pierre en saillie pouvant démarquer les étages, balcon supporté par des corbeaux et parfois couvert.

COURONNEMENT : corniche à consoles moulurées et(ou) à modillons sous la fausse mansarde, couronnement au-dessus des ouvertures.

Les ouvertures

FENÊTRES : à battants avec imposte ou à guillotine de forme carrée, cintrées ou à arc surbaissé.

PROPORTION : proportion verticale variant de 1 largeur = 1/2 hauteur à 1 largeur = 1/3 hauteur, fenêtres de l'étage parfois plus petites que celles du rez-de-chaussée.

PORTES : simples ou doubles avec imposte, jumelées dans les cas des duplex.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : linteau exprimé par un seul bloc de pierre de texture différente de celle du corps du bâti, le reste de l'encadrement demeurant généralement sobre quoique parfois fortement exprimé.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : mur latéral sans marge de recul avant.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : brique d'argile rouge.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : alignement horizontal mais pas nécessairement vertical des ouvertures, nombre de travées variable et présence fréquente d'un oriel en bois au deuxième ou au troisième niveau.

UNITÉ DE PAYSAGE

1.3 MILTON-PARC



VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances provinciales

Une partie de cette unité de paysage est comprise à l'intérieur du périmètre du site patrimonial déclaré du Mont-Royal, tel que déclaré par le gouvernement provincial, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. Il s'agit des parcelles attenantes à l'avenue des Pins et à la rue University.

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

3594, rue Jeanne-Mance

St. John's Lutheran Church

3535-3537, avenue Lorne

Maison d'inspiration Bauhaus

385, rue Milton

Maison Francis-Hugh-Mckenna

659, rue Milton

Maison Arthur-Kivell-Fisk

3535, avenue du Parc

Sanctuaire Notre-Dame-de-la-Salette
(Lieu de culte d'intérêt)



**315, rue Prince-Arthur Ouest et
3640-3666, rue Jeanne-Mance**
Ancienne église First Presbyterian
(Lieu de culte d'intérêt)

479-479 A-481, rue Prince-Arthur Ouest
Maison James-Harper

3431-3437, rue Sainte-Famille
Maison Jean-Leclaire

3619, rue University
Maison George-Bull-Burland

3661, rue University
Maison Cornelius-Camillus-Snowdon

Principaux éléments à retenir

L'unité de paysage Milton-Parc est principalement composée de bâtiments résidentiels. Dans l'ensemble, cette unité présente une certaine homogénéité. Le type architectural qui domine est un bâtiment contigu qui était à l'origine unifamilial ou bifamilial mais qui a été subdivisé ultérieurement en 2 logements ou plus. L'ensemble mixte de La Cité, situé au coin des rues Prince-Arthur Ouest et Jeanne-Mance, forme néanmoins une forte rupture d'homogénéité dans le paysage de cette unité. Il importe de protéger l'effet d'ensemble de plusieurs séries de maisons les mieux conservées sur les rues Jeanne-Mance, Sainte-Famille, Hutchison et Prince-Arthur, et sur l'avenue du Parc.

**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau